



pro mente sana

mars 2002

Lettre trimestrielle N° 15

EDITO

Pro Mente Sana cherche des membres pour son comité

L'association romande Pro Mente Sana est à disposition des personnes souffrant de troubles psychiques, des proches et des professionnels de l'action sociale et de la santé mentale dans toute la Romandie. Outre la mise à disposition des intéressés de permanences téléphoniques de conseil juridique et d'orientation psychosociale, elle conduit toute une activité d'information et de sensibilisation en direction de la communauté visant à mieux faire connaître la réalité des troubles psychiques et les ressources existant pour y faire face. Elle interpelle également, partout où cela s'avère nécessaire, les autorités politiques et sanitaires pour une meilleure prise en compte de l'intérêt des personnes concernées.

De par son attitude constructive, sa référence à une philosophie humaniste et citoyenne, Pro Mente Sana cherche à promouvoir un dialogue de société autour de la question de la santé mentale, basé sur l'échange et la confrontation des responsabilités et des points de vue plutôt que sur l'affrontement ou l'anathème. Cette vision des choses complète fort bien l'activité des associations de terrain, remarquablement diversifiées en territoire romand, et qui disposent de leurs propres ressources pour aider la collectivité à mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté psychique.

Soucieuse d'améliorer la représentativité des cantons et des régions en son sein, Pro Mente Sana-Romandie est à la recherche de personnes de bonne volonté désireuses de s'investir dans son comité, qu'elles soient usagères de la psychiatrie, membres de l'entourage et des proches, professionnels de l'aide et des soins ou encore citoyens intéressés à ces questions.

Lieu de débat et d'échanges, de mise en réseau, mais aussi d'impulsion et de décision, le comité de PMS-Romandie se réunit quatre fois l'an pour donner les orientations stratégiques et définir les thématiques prioritaires de l'association.

En prévision de notre prochaine assemblée générale du 20 mars 2002 à Lausanne, nous serions reconnaissants à toute personne intéressée de bien vouloir contacter notre secrétariat. Nous sommes convaincus que la mise en commun des expériences menées dans les différents contextes cantonaux, et la participation de tous aux priorités de l'association renforcera le pouvoir d'action de Pro Mente Sana. ■

Nelly Guichard
présidente

ASSEMBLEE GENERALE de l'Association Romande Pro Mente Sana

le **mercredi 20 mars 2002 à 19h**
au Buffet de la Gare à Lausanne

Bienvenue à tous nos membres et sympathisants !

Structurer plutôt qu'administrer – Comment renouveler la sociopsychiatrie

La psychiatrie sociale a besoin d'impulsions nouvelles. Les possibilités de développer cette discipline, les intéressés eux-mêmes demeurant au centre de toutes les préoccupations, ont fait l'objet de discussions au cours de la congrès 2001 de la fondation suisse Pro mente Sana.

Le rôle de la psychiatrie sociale ne cesse de gagner en importance. De plus en plus de gens sont exclus de la vie professionnelle en raison d'une atteinte psychique et souvent, ils sont marginalisés. Leur réintégration, leur réinsertion sociale et professionnelle constitue la tâche essentielle de la psychiatrie sociale. Les mesures d'économie et la redistribution des charges financières sont cependant un handicap à l'accomplissement de son mandat. Quels seraient les changements à envisager pour permettre à la psychiatrie sociale de répondre aux besoins de ceux qui doivent y recourir ?

De façon générale, la durée moyenne des séjours en clinique psychiatrique a diminué. C'est un fait réjouissant, pour autant que les moyens financiers ainsi rendus disponibles soient intégralement affectés aux mesures ambulatoires, ce qui contribue à éviter les hospitalisations. Ce point est du ressort de la politique.

Or l'harmonisation de la politique sanitaire et de la politique sociale laisse souvent à désirer en matière de psychiatrie sociale. Pour assurer une planification et un financement conformes aux exigences posées, la création d'une table ronde à laquelle participeraient les représentants des milieux politiques intervenant dans ces deux domaines respectifs s'impose. Actuellement, la psychiatrie sociale est financée par les sources les plus diverses, ce qui favorise les conflits d'intérêts et de compétences. Il faudrait qu'à l'avenir, certaines prestations puissent être fournies sur la base d'un financement mixte. Le financement de mesures non médicales, par exemple, qui occupent une place importante dans la réinsertion de personnes atteintes de troubles psychiques, devrait être garanti.

En ce qui concerne les traitements, on note un manque de coordination; la collaboration entre les établissements hospitaliers et ceux qui offrent des soins ambulatoires est encore insuffisante. Dans le canton de Saint-Gall, un projet visant la coordination des mesures de réinsertion est en cours. Une planification des mesures thérapeutiques, sociales et professionnelles, dès la sortie de clinique, est souhaitable, et à cet égard, le financement des activités de coordination est essentiel.

Une gamme de prestations correspondant à la demande actuelle dans les deux principaux domaines d'application de la psychiatrie sociale, à savoir l'habitat et la vie profes-

sionnelle, est en outre nécessaire. Pour ce qui est de l'habitat, la tendance s'oriente nettement vers le logement individuel, qui donne accès à un mode de vie autonome. L'offre devrait donc répondre à la demande accrue de logements individuels, impliquant une aide à domicile, dont le financement devrait être garanti.

Un des problèmes les plus difficiles à résoudre, lors de la réinsertion de malades psychiques, est toujours leur réintégration dans la vie professionnelle. Du fait qu'un grand nombre de ces personnes risquent d'être leur vie durant tributaires d'une rente AI, l'assurance-invalidité devrait accroître ses efforts en vue de leur réintégration et multiplier les mesures d'aide au plan de la réinsertion professionnelle.

Il faut également augmenter le nombre de places de travail protégées lesquelles devraient être compatibles avec d'éventuelles fluctuations de la capacité de travail, de manière à ce que les personnes chez qui les manifestations pathologiques apparaissent par phases ne se voient pas proposer uniquement des travaux monotones, ne comportant que peu d'exigences. Les offres comparables à celles de la fondation **Profil** ou de la maison **Transfair**, spécialisées dans l'intégration des personnes handicapées dans la vie professionnelle, et qui facilitent leur accession au marché du travail, devraient être plus nombreuses. Les efforts de réintégration ne suffisent toutefois pas si les employeurs refusent d'engager des personnes psychologiquement handicapées. Il faut donc les y inciter. La 4^e révision de la LAI en est l'occasion.

Dans le domaine de la recherche, la relève fait défaut. Ces dernières années, les efforts se sont concentrés sur la recherche biologique. Si l'on consacrait à la sociopsychiatrie des moyens identiques, ses possibilités seraient considérablement accrues; les malades psychiques pourraient alors être abordés et soignés en tant que personnes humaines considérées dans leur intégralité et dans l'intégralité de leur environnement social. En effet, tout traitement efficace et respectueux de la dignité humaine et prometteur de succès doit prendre en compte la sensibilité spécifique de celui qui en fait l'objet.

(pms/zh)

La France au pas de course : la charte de l'usager en santé mentale bientôt charte ministérielle

A lors qu'elle ne passait pas précisément pour l'endroit de la planète le plus en avance quant aux droits des usagers de la psychiatrie, il semble que la France ait soudain réalisé un grand bond en avant et rattrape allégrement son retard. Le 8 décembre 2000, à Paris, sous l'égide de Mme Dominique GILLOT, secrétaire d'Etat à la Santé et aux Handicapés, les dirigeants de la FNAPSY (fédération nationale des associations d'(ex-)patients en psychiatrie) et de la conférence nationale des présidents des commissions médicales des centres hospitaliers spécialisés signaient une charte de l'usager en santé mentale.

Ce document, élaboré conjointement, affirme un certain nombre de valeurs devant inspirer l'offre de soins en psychiatrie et définissant la place et le rôle de l'usager. Elle postule notamment que celui-ci est :

- une personne à part entière, ayant droit au respect de sa dignité, de ses croyances, de son intimité, et du secret médical ;
- une personne qui ne se réduit pas à une maladie mais souffre d'une maladie ; et qui doit pouvoir bénéficier des meilleurs soins disponibles ;
- une personne qui doit être informée de façon adaptée, claire et loyale ;
- une personne qui doit pouvoir participer activement aux décisions la concernant ;
- une personne responsable qui peut s'estimer lésée et saisir librement des instances de recours authentiquement impartiales ;
- une personne dont l'environnement socio-familial doit être pris en compte ;
- une personne qui doit pouvoir sortir de son isolement et recevoir une information sur les groupes d'entraide et associations d'usagers qu'elle peut contacter ;
- une personne citoyenne, actrice à part entière de la politique de santé, et dont la parole doit influencer l'évolution des dispositifs de soins et de prévention.

Loin d'être une simple déclaration d'intention générale, cette charte énumère des directives concrètes, qu'elle détaille dans un sens éthique et pragmatique. Elle insiste aussi sur une vision globale de l'intervention en santé mentale, posant par exemple (et cette assertion nous réjouit évidemment) que « *compte tenu des liens organiques entre sanitaire et social dans le*

domaine de la santé mentale, les projets élaborés au bénéfice des usagers ne doivent pas pâtir de divisions artificielles des champs d'intervention ». Ailleurs, elle revendique, notion essentielle à nos yeux, que les patients soient consultés pour l'évaluation de l'offre de soins et que des places leur soient réservées dans les conseils d'administration des hôpitaux afin de pouvoir tirer profit de leurs connaissances et de leur expertise pour faire évoluer pratiques et structures.

Cette charte est en passe d'être promue charte ministérielle, et donc de prendre une valeur contraignante pour les institutions. Cette alchimie entre principes généraux et prescriptions concrètes nous apparaît particulièrement heureuse. Elle permet de sortir de cette trappe des déclarations d'intérêt généreuses mais rarement suivies d'effet parce que rapidement noyées sous le poids de l'inertie administrative et institutionnelle ou victimes des rapports de force corporatifs ou idéologiques du domaine.

Son mouvement même (puisqu'elle provient, en définitive, du terrain et procède d'un partenariat entre usagers et soignants) nous séduit, en ce qu'il démontre la potentialité de l'émergence de ces savoirs profanes qui, dans nos sociétés techniciennes, peine souvent à remonter jusqu'au niveau des prises de décision.

Des indicateurs nous montrent que les soignants sont souvent aussi critiques que les usagers quant aux dysfonctionnements et aux déficiences du système de soins. Nous pensons que l'émergence de ces savoirs pragmatiques et profanes des acteurs eux-mêmes doit à l'avenir jouer un rôle plus important, parce qu'elle est prometteuse en termes de justesse d'analyse et de partenariats. L'exemple français est assurément un précédent prometteur illustrant cette perspective.

Le document de la charte de l'usager en santé mentale peut être commandé auprès de notre secrétariat. ■

Communiqué du Réseau d'Entraide des Entendeurs de Voix (R.E.E.V.)

Très récemment a eu lieu à Berlin le troisième congrès bisannuel du réseau des entendeurs de voix germanophones. Des personnages célèbres tels que Saint François d'Assises, Hildegarde von Bingen, Rainer-Maria Rilke, Wolfgang von Goethe, Jeanne d'Arc, Gandhi, Emmanuel de Swedenborg entendirent des voix de leur vivant. Ce phénomène existe de nos jours encore et touche toutes les catégories de la population et toutes les tranches d'âge.

Cependant, ce qui est considéré comme une fantaisie débordante chez l'enfant est cataloguée comme une manifestation de schizophrénie chez l'adulte. La ville de Berlin, à elle seule, compte environ 140'000 entendeurs de voix.

A l'instar des pays francophones, le sujet de la perception des voix n'est plus un tabou en Europe du Nord. Entendre des voix (5 à 7% de la population) n'a pas forcément une connotation liée à la maladie mentale, bien que les voix arrivent à déstabiliser le sujet. Pour se préserver de trop d'isolement et des préjugés, les principaux intéressés ont la possibilité de se joindre aux groupes d'entraide qui se sont constitués depuis quelques années déjà en pays anglo-saxons.

LA Suisse romande commence à s'organiser aussi dans ce domaine. Une association s'est créée: R.E.E.V., ce qui signifie Réseau d'Entraide des Entendeurs de Voix.

Actuellement, il y a une section genevoise et une vaudoise. Les rencontres genevoises ont lieu le 4^e vendredi de chaque mois, de 18h30 à 20h30 à l'annexe de la Maison du quartier des Acacias, route des Acacias 21, 1205 Genève.

Le groupe vaudois conduit ses séances le dernier mercredi du mois, dans le local du GRAAP, de 18h30 à 20h, rue de la Borde 21, 1018 Lausanne.

La participation aux groupes de paroles: « *Mieux vivre ses voix ou SOS Hallucination* » est libre, anonyme et gratuite pour toutes personnes intéressées. Des informations peuvent être obtenues par les tél suivants: 022/ 346 48 21 (matin) et 021/ 647 16 00.

L'ouvrage de référence de Paul Baker, *Entendre des voix, Guide pratique*, est disponible auprès des sections du R.E.E.V. au prix de Frs 15.- (10 Euros). Il est vivement conseillé de se le procurer car il contient des renseignements utiles.

Th. Krummenacher

R.E.E.V.
Section genevoise:
CP 235
1211 Genève 17
Tél: 022 346 48 21 (matin)
Si non-réponse:
022 320 03 10 (répondeur)

R.E.E.V.
Section vaudoise:
23-25 rue de la Borde
1018 Lausanne
Tél: 021 647 16 00

Cahier 4/01 de la revue Pro Mente Sana Aktuell: Maladie psychique et pauvreté

Le nouveau cahier de la revue de la Fondation suisse Pro Mente Sana (en allemand) est consacrée au thème du lien entre santé psychique et pauvreté. Vivre démunie dans un pays riche: cette trajectoire de vie touche une personne sur dix dans notre pays. Nous savons aujourd'hui que la pauvreté constitue un facteur de risque pour la santé mentale. Réciproquement, les problèmes de santé psychique peuvent rapidement conduire les personnes touchées à une précarisation de leurs conditions de vie économiques.

Ce lien entre ces deux ordres de difficultés est analysé ici dans une perspective sociologique et psychosociale. La parole est également donnée aux personnes concernées et à leur entourage pour témoigner de la réalité des situations rencontrées. Une étude intéressante fait par ailleurs la démonstration que la psychiatrie elle-même reste le parent pauvre de la santé.

Ce cahier, d'un coût de Frs 9.-, peut être commandé à la Fondation suisse Pro Mente Sana, Hardturmstrasse 261, case postale 261, 8031 Zürich, Tél: 01 361 82 72 Fax 01 361 82 16

Lettre trimestrielle de l'Association romande Pro Mente Sana

40, rue des Vollandes – 1207 Genève – Tél: 022/ 718 78 40 – Fax: 022/ 718 78 49 – CCP 17-126 679-4
Courriel: info@promente.ch